



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assurance vie

Question écrite n° 76669

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'impossibilité pour les assurés de transférer un contrat d'assurance vie d'une compagnie d'assurance à une autre compagnie, sauf à perdre le bénéfice de l'antériorité. Ce privilège accordé aux compagnies d'assurance aux dépens des citoyens, créant de fait une situation de monopole et un marché captif quelle que soit la qualité du service rendu, il lui demande de lui indiquer quelles mesure elle entend prendre pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76669

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4390

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)